

Séance
extraordinaire
du 13 août
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU TREIZIÈME (13^e)
JOUR DU MOIS D'AOÛT DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER DE 19 h À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que deux (2) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, et monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

18.08.380

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

Les membres du conseil sont tous présents et renoncent d'un commun accord à l'avis de convocation selon l'article 325 de la Loi sur les Cités et Villes afin d'ajouter le point suivant en Affaires nouvelles :

« Adoption d'une correction cléricale à la résolution 17.12.604 »

Monsieur Martin Soucy, maire

M. Gilles Lavoie, conseiller district 1

Mme Annie Blais, conseillère district 2

M. Robin Guy, conseiller district 3

M. Jean-Pierre Labonté, conseiller district 4

M. Alain Thibault, conseiller district 5

M. Denis Dubé, conseiller district 6

18.06.381

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Autorisation de signature pour apporter des modifications au protocole d'entente concernant l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles entre la Ville de Mont-Joli et la Commission scolaire des Phares.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Autorisation de signature entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc. pour l'échange de terrains.

AFFAIRES NOUVELLES

5. Adoption d'une correction cléricale à la résolution 17.12.604.
6. Période de questions.
7. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

18.08.382

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR APPORTER DES MODIFICATIONS AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX ET DES FACILITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le maire, monsieur Martin Soucy et le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente avec l'ajout de modifications aux points 8.1 et 8.2. concernant l'utilisation des locaux et des facilités sportives et culturelles entre la Ville de Mont-Joli et la Commission scolaire des Phares.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

18.08.383

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9212-6010 QUÉBEC INC. POUR L'ÉCHANGE DE TERRAINS

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville un acte d'échange de certains lots détenus par la Ville, soit les lots **6 193 281** du cadastre du Québec d'une superficie de 2 282.02 pieds carrés à 4 \$ le pied carré pour un montant total de 9128.09 \$, le lot **6 193 287** du cadastre du Québec d'une superficie de 2875.13 pieds carrés à 2 \$ le pied carré pour un montant de 5750.27 \$, et le lot **6 217 896** du cadastre du Québec pour un montant de 41 293.86 \$ à la société 9212-6010 Québec Inc. représentée par monsieur Jean-Marie Lamontagne et/ou madame Valérie Lamontagne.

En contrepartie, la Ville de Mont-Joli recevra en échange de la société 9212-6010 Québec Inc le lot **6 204 539** du cadastre du Québec d'une superficie de 4860.06 pieds carrés à 4 \$ le pied carré pour un montant total de 19 440.26 \$ et le lot **6 217 894** du cadastre du Québec d'une superficie de 10 199.14 pieds carrés pour un montant total de 40 796.56 \$. De cette transaction résultera une soulte à payer par la Ville à la société 9212-6010 Québec Inc d'un montant total de 4 064.28 \$.

De plus, une servitude de stationnement sera donnée par la Ville de Mont-Joli à 9212-6010 Québec Inc. pour le lot **6 193 283** et devra être inscrite audit acte de vente. La responsabilité de la servitude ainsi que l'entretien et la réparation de ce terrain seront assumés par 9212-6010 Québec Inc. Lesdits actes seront préparés par le notaire choisi par la compagnie 9212-6010 Québec Inc.

Cette résolution annule et remplace les résolutions 18.02.79

AFFAIRES NOUVELLES

18.08.384 ADOPTION D'UNE CORRECTION CLÉRICALE À LA RÉOLUTION 17.12.604

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la correction cléricale suivante à la résolution 17.12.604 :

Dans le titre de la résolution, il faut remplacer 9210-6010 Québec Inc. par **9212-6010** Québec Inc.

18.08.385 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.08.386 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 15, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière